

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 2000/187 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A LA DESAFFECTATION DU BATIMENT D DU COLLEGE GIRAUD SITUE A BASTIA

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2000

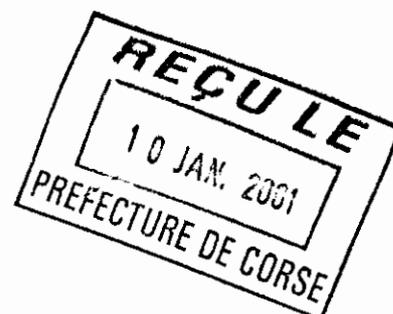
L'An deux mille, et le vingt et un décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALFONSI Nicolas, BONACCORSI Jean-Claude, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CHIARELLI Joseph, CICCADA Vincent, CROCE Laurent, FILIPPI César, GERONIMI Jean-Valère, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LANFRANCHI Mireille, LANTIERI Jean-Baptiste, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOSCONI François, MOTRONI Jean, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PATRIARCHE Paul, PIETRI Don Pierre, QUASTANA Paul, RENUCCI Simon, de ROCCA SERRA Camille, ROMITI Gérard, ROSSI José, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VINCIGUERRA Marie-Jean

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANTONA Joseph à M. BONACCORSI Jean-Claude
M. COLONNA Jean-Charles à M. de ROCCA SERRA Camille
M. PIERI Pierre-Timothée à M. JALPI Jean
M. RUAULT Paul à Mme GRISONI Marie-Thérèse
M. TIBERI François à M. LUCIANI Toussaint
M. TOMA Jean-Toussaint à M. PATRIARCHE Paul
M. ZUCCARELLI Emile à M. ALFONSI Nicolas



ETAIENT ABSENTS : MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GIACOBBI Paul

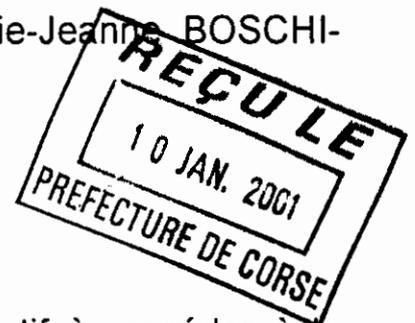
L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission de la Culture, de l'Education et des Affaires Sociales présenté par Mme Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif à procéder à la désaffectation du bâtiment D du Collège Giraud situé à BASTIA (sous réserve que soient préalablement réglés les problèmes liés au logement ou au relogement des services de la Collectivité Territoriale de Corse), selon les deux étapes suivantes :

- Dans les meilleurs délais, compte tenu des démarches nécessaires, pour les locaux non occupés par l'établissement public local d'enseignement ;



- A compter de septembre 2001, pour les parties des niveaux inférieurs constituant la partie à usage éducatif du bâtiment.

ARTICLE 2 :

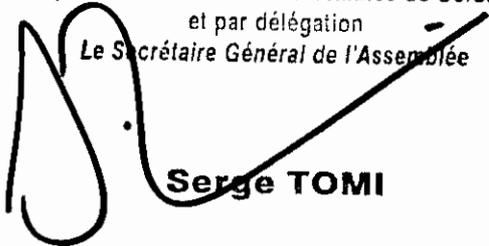
AUTORISE, aux conditions spécifiées ci-dessus, le Président du Conseil Exécutif à signer l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles du Collège Giraud, figurant en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 21 décembre 2000

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

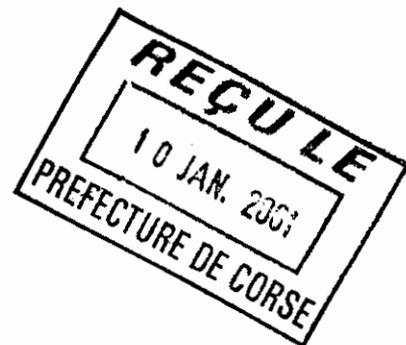


Serge TOMI

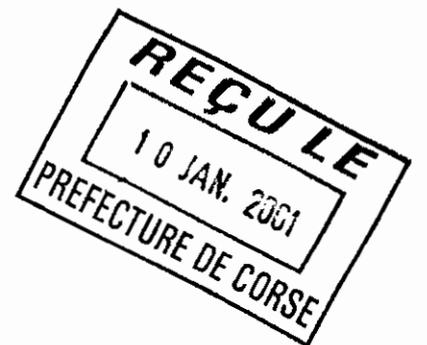
Le Président de l'Assemblée de Corse,



José ROSSI



ANNEXE



AVENANT AU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS IMMEUBLES DU COLLEGE GIRAUD

SIGNE LE 25 FEVRIER 1986

- VU- L'application des dispositions de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 et de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
- VU- Le procès-verbal du 25 février 1986 concernant la mise à disposition des biens immeubles du Collège GIRAUD,
- VU- La circulaire interministérielle du 9 mai 1989 relative à la désaffectation et au changement d'utilisation des biens des établissements d'enseignement,
- VU- L'article 51 de la loi n°91-428 du 07 janvier 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,

Entre les soussignés

Monsieur Emile ZUCCARELLI, Maire de Bastia ayant reçu délégation par délibération en date du _____ d'une part,

Et,

Monsieur Jean BAGGIONI, Président du Conseil Exécutif de Corse, ayant reçu délégation par délibération de l'Assemblée de Corse en date du _____ d'autre part,

Il est convenu :

Que les locaux du bâtiment D du collège GIRAUD seront désaffectés et restitués à leur propriétaire antérieur dès lors qu'ils ne seront plus utilisés par l'EPLÉ dans le cadre de sa mission éducative.

Le présent avenant porte en conséquence :

Dans un premier temps, et au plus tôt compte tenu des délais nécessaires, sur les parties des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, et 7^{ème} étages du bâtiment, où sont hébergés des services CDDP, IUFM, DDE et CTC.

Dès la rentrée de septembre 2001, sur le reste des locaux des 1^{er} et 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} niveaux du même bâtiment, où se situent les espaces de préparation et en particulier la cantine, puisque les rationnaires prendront leurs repas au collège Simon VINCIGUERRA.

Date : _____

Pour la Commune
Le Maire

Pour la Collectivité Territoriale de Corse
le président du Conseil Exécutif de Corse

Monsieur le Préfet de Corse

Emile ZUCCARELLI

Jean BAGGIONI

Jean-Pierre LACROIX



Anh c. 12 1

Procès-verbal

de mise à disposition des biens immeubles à
usage scolaire du second degré

En application des dispositions des lois modifiées n° 83-8 du 7 janvier 1983 et n° 83-663 du 22 juillet 1983 sur la répartition des compétences entre les COMMUNES, les DEPARTEMENTS, les REGIONS et l'ETAT, le présent procès-verbal concerne la mise à disposition des biens immeubles du :

Nom de l'établissement : Collège Nationalisé Mixte.

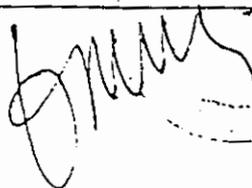
Adresse : 11, bvd Giraud 20 200 Bastia

Par l'Etat, représenté par : M. le préfet, Commissaire de la
République de la Région de Corse

A la Collectivité nouvellement compétente : REGION DE CORSE
représentée par : M. le Président de l'Assemblée de Corse

En présence de la Collectivité (co)propriétaire : VILLE DE BASTIA

représentée par : son Maire, Jean ZUCCARELLI



2.12. Surface utile des locaux (1).

Désignation des locaux	Nombre de locaux	Surface utile-totale (m ²)	Désignation des locaux	Nombre de locaux	Surface totale (m ²)
Locaux d'enseignement			Internat et infirmerie		
Travaux pratiques (sauf ateliers)	6	250	En dortoir de <input type="text" value="45"/> lits	6	2442
Enseignement et permanence	78	3138	En chambres de <input type="text" value=""/> lits		
Ateliers des colléges	3	200	Infirmerie	8	200
Enseignement technologique	6	420	Total internat (m ²)		2642
Sections d'éducation spécialisée (S.E.S.)			Salles polyvalentes (réunion, restauration, libre-service) ...		
Centre de documentation et d'information	2	126	Demi-pension avec réfectoire (sans salles polyvalentes) ...	5	700
Total enseignement (m ²)		4134	Self : Oui <input type="text" value=""/> Non <input checked="" type="text" value="+"/>		419
Ateliers industriels des lycées			Administration	18	500
Atelier 1			Logements	9	738
Atelier 2					553
Atelier 3			Autres		4123
Total ateliers (m ²)			Dégagements : 4509		
Sports couverts			Archives : 66	3 s	114 IDE
Gymnase .. 300 + 284	2	584	Internat Chauffage	7 s	496 EN+
Piscine			Lingerie		
Total sports couverts (m ²) ...		584	Transfo : 400		
			Usages divers 247		
			5222		
			Total utile (m²)		14130
			Surface développée		

(1) Y compris les bâtiments démontables.

Externat. Surface développée : 9630

Internat. Surface développée : 5271

Dégagement : 328

15229

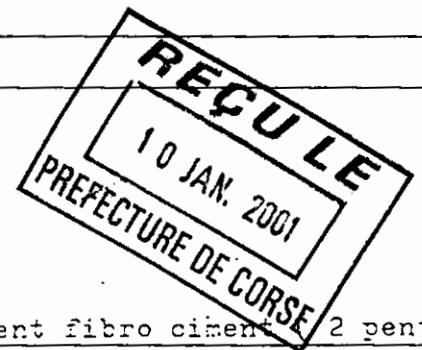
2.13. Surface des bâtiments démontables seuls.

Désignation	Surface totale (m ²)
Externat	
Ateliers	
Autres (préciser)	
Total (m ²)	

2.2. Aires non bâties (en m²).

Cours de récréation	3200
Stationnement et voirie	2012
Terrains de sports <i>parcs</i>	2275
Espaces verts <i>à ménages</i>	
Total (m ²)	7487 m ²

2.3. Surface des terrains au cadastre (en m²) : 11.560 m²



2.4. Nature des toitures (terrasse ou en pente) : Bt B. Vieux Bt. Charpente bois Revêtement fibro ciment 2 pent.
Autres Bts. Toiture terrasse. Etanchéité. Type multicouche.

2.5. Mode de chauffage : Chauffage central au fuel
Logements : individuel au gaz (air butané).

3. SITUATION JURIDIQUE

3.1. Les terrains.

Propriété de l'ETAT

Propriété du DEPARTEMENT

Propriété de la COMMUNE ou du GROUPEMENT DE COMMUNES
(à préciser) Bastia

Autres (à préciser)

Total 1 0 0

Références cadastrales :

ETAT _____

DEPARTEMENT _____

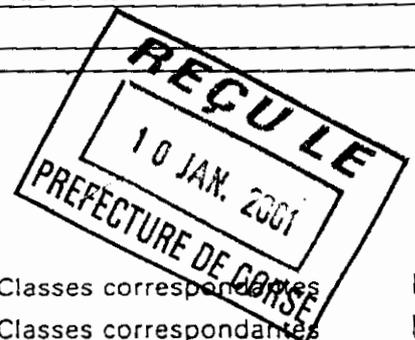
COMMUNE OU GROUPEMENT DE COMMUNES Lieu dit Recipello. Section ANN° 14 14

Autres _____

3.2. Les bâtiments.

Convention de propriété jointe en annexe

Propriétaires	Désignation des bâtiments ou parties de bâtiments pour chaque propriétaire
ETAT	Bâtiment Internat + logements de fonction Bvd Danesi
DEPARTEMENT	
COMMUNE OU GROUPEMENT DE COMMUNES	Bâtiment Externat + logements de fonctions Bvd Giraud.
Autres	



3.3. Les bâtiments démontables.

Nombre de bâtiments propriété de l'ETAT	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Nombre de Classes correspondantes	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Nombre de bâtiments propriété DU DEPARTEMENT	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Nombre de Classes correspondantes	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Nombre de bâtiments propriété DE LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Nombre de Classes correspondantes	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

3.4. Servitudes connues.

Traversée du réseau E.P du quartier sous les bâtiments

4. ETAT DES BIENS ET EVALUATION DE LEUR REMISE EN ETAT

4.1. Appréciation globale sur l'établissement.

Catégorie d'ouvrage:	Année de réalisation ou de rénovation (si connue)	Etat des biens (*)	Description des principaux désordres	Existence d'études ou de dev
Voirie et espaces extérieurs	1963	Cours de récréation	Bt B. Bon	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
		Voirie	Bt C. Médiocre Bt Internat. Moyen Médiocre	
Réseaux (eau, gaz, électricité)		Bon Moyen Moyen Moyen	Electricité Gaz Eau potable et incendie E.V., E.U.	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Chauffage	Rénovation et économie d'énergie. (1983-84)	Bon		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Sécurité	-Alarme et détection incendie (1982) <i>Mise en conformité installation électrique (1981-85)</i>	Mauvais	Etablissement enclavé, non possibilité d'accès aux camions pompiers. P.V Commissions de sécurité.	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
Gros-œuvre (clos et couvert)	Etanchéité BtA/1981 BtC:1984	Moyen Médiocre	Clos Menuiseries extemat Bt C à revoir BtD et B - Etanchéité à prévoir dans une programmation.	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Prestations intérieures		Moyen Bon Moyen Moyen Bon Moyen	Menuiseries Electricité Plomberie Peinture Chauffage Revêtement sols. Bt B. Mauvais. escaliers	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Equipements immobiliers	1984	Neuf Médiocre	Téléphone Cuisine	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

* Appréciations possibles : neuf, bon, moyen, médiocre, mauvais.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES POUR LES CONSTRUCTIONS DE MOINS DE 10 ans

Nom et adresse de l'Architecte :

Nom et adresse de la ou des entreprise(s) titulaire(s) du marché :

Références de l'assurance construction contractée par le maître d'ouvrage, pour les ouvrages dont l'ouverture chantier est postérieure au 1/01/1979 :

Existence de recours contentieux (devant les tribunaux administratifs ou le conseil d'Etat) :

Cui

Nom et adresse du service qui détient le dossier de marché :

Direction Départementale de l'Équipement (Archives)

6. NATURE DES CONTRATS, OBLIGATIONS, CONCESSIONS ET AUTORISATIONS DIVERSES

Les différents contrats, obligations... seront énumérés, en distinguant ceux à la charge du propriétaire et ceux à la charge de l'établissement.

Les originaux des contrats souscrits par le propriétaire seront annexés à l'exemplaire du P.V. destiné à la collectivité nouvellement compétente.

Liste des contrats à la charge du propriétaire	Montant annuel T.T.C.

Liste des contrats à la charge de l'établissement	Montant annuel T.T.C.
Chauffage	29 000,00
Ascenseur	12 500,00
Téléphone	11 000,00
Extincteurs	6 000,00

Visite et signatures le : _____

Fait en _____ exemplaires

Pour l'ETAT

représenté par M. Le Préfet,
Commissaire de la République de la
Région de Corse,

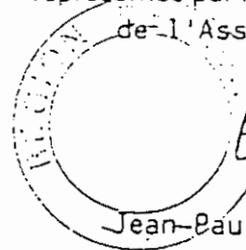


[Signature]

Bernard LANDOUZY

Pour la COLLECTIVITE
nouvellement compétente

représentée par M. Le Président
de l'Assemblée de Corse,



[Signature]

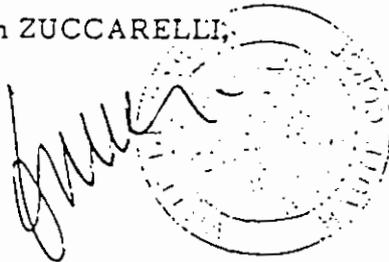
Jean-Paul de ROCCA SERRA

Pour la COLLECTIVITE (co)propriétaire :

VILLE DE BASTIA

représentée par : M. son Maire,

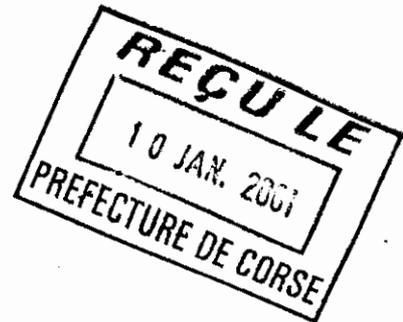
Jean ZUCCARELLI,



[Signature]

En présence de M. Richard La Scola
chef d'Etablissement

[Signature]



Liste des documents annexés	Nombre de pièces
Plan de situation	1
Plan de masse	1
Procès-verbaux des visites des commissions de sécurité	
Etudes et devis	
Arrêtés d'affectation d'autorisations de programme	
Actes d'engagement de marchés	
Contrats	
Total	2